



**RETOURNER LES SOUMISSIONS à :
RETURN BIDS to:**

Réception des soumissions | Bid Receiving

Centre d'approvisionnement | Procurement Hub
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et
Océans Canada

Courriel / Email: [DFO.Tenders-
Soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.Tenders-Soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca)

ET/AND

Cal.laking@dfo-mpo.gc.ca

Les documents de soumission et la garantie de
soumission reçus par télécopie ne seront pas
acceptés.

**DEMANDE DE QUALIFICATION / REQUEST
FOR QUALIFICATIONS**

Commentaires - Comments:

Titre / Title Installation d'un piège permanent à lamproie marine dans le déversoir de la rivière Neebing		Date 6 février 2024
N° de l'invitation / Solicitation No. 30004137A		
No. de référence du client(e) / Client Reference No. 30004137A		
Solicitation Closes / L'invitation prend fin À / At: 14h00 HNE (Heure Normale de l'Est) / EST (Eastern Standard Time) Le / On : 22 février 2024		
F.A.B. / F.O.B. Destination	Taxes Voir ci-inclus - See herein	Droits / Duty Voir ci-inclus - See herein
Destination of Goods and Services / Destinations des biens et services See herein — Voir ci-inclus		
Instructions Voir ci-inclus - See herein		
Adresser toute demande de renseignements à : / Address Inquiries to : Cal LaKing - Agente Principale de Contrat Courriel / Email: DFO.tenders-soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca C.c. : cal.laking@dfo-mpo.gc.ca		

A ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE
(taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER
(type of print)

Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur / de l'entrepreneur / Vendor Name, Address and Representative	
No. de téléphone / Telephone No.:	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) / Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print)	
Signature	Date



Réémission d'une demande de soumission

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 30004137, datée du 30 mai 2023, dont la date de clôture était le 14 juin 2023, à 14h00. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Voici la première phase (phase 1) d'un concours à deux volets. La phase 1 évaluera les compétences de tous les soumissionnaires et la phase 2 invitera les soumissionnaires retenus à la phase 1 à transmettre une soumission financière pour le projet selon les devis et les dessins. Une fois le contrat attribué au terme de la phase 2, la liste des soumissionnaires présélectionnés sera supprimée et aucun autre contrat ne sera attribué.

COMPTE RENDU

Tout soumissionnaire qui souhaite obtenir une séance d'explications doit contacter la personne dont le nom figure sur la page couverture de la demande de qualifications dans les 15 jours ouvrables suivants l'avis l'informant du résultat de l'invitation. Les explications fournies comprendront un exposé des points forts et faibles de la soumission, en rappelant les critères d'évaluation. La confidentialité des renseignements relatifs aux autres propositions sera préservée. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Le gouvernement du Canada a mis sur pied le BOA afin d'offrir aux soumissionnaires canadiens un moyen impartial et indépendant pour déposer leurs plaintes concernant l'attribution de certains contrats fédéraux de moins de 30 300 \$ pour les biens et de 121 200 \$ pour les services. Si vous avez des préoccupations concernant l'attribution d'un contrat fédéral dont la valeur est inférieure à ces montants, vous pouvez communiquer avec le BOA par courriel à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca, par téléphone en composant le 1-866-734-5169, ou par l'intermédiaire de son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.
- (d) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

LISTE DE SOUMISSIONNAIRES PRÉQUALIFIÉS

La liste des soumissionnaires préqualifiés de la phase 1 ne sera pas publiée. Un avis d'adjudication de contrat au soumissionnaire retenu de la phase 2 sera publié sur [AchatsCanada](#).



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Il s'agit d'un processus de sélection en deux étapes. Les soumissionnaires répondant au présent processus de sélection doivent soumettre leur soumission en deux phases. La soumission à la phase 1 doit porter uniquement sur les compétences et l'expérience du soumissionnaire. Après l'évaluation des soumissions, les soumissionnaires seront informés de leur classement. Les soumissionnaires retenus pour la phase 2 recevront par courrier électronique un appel d'offres comprenant la demande de soumission, les spécifications techniques et les dessins pour l'évaluation financière relative à l'exigence.

2. **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS** : Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises à l'autorité contractante par écrit à DFO.tenders-soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca ainsi qu'à l'adresse de l'autorité contractante inscrite à la page 1 du présent document.

Les questions doivent être reçues, par écrit, au moins Cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de donner assez de temps à l'autorité contractante pour y répondre.

3. **Soumission de qualification** - L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, doit être transmise **UNIQUEMENT** à Pêches et Océans Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la Demande de qualification. Pêches et Océans Canada n'est pas responsable des soumissions envoyées ailleurs.

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à 10 Mo. Au-delà de cette limite, Pêches et Océans Canada pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que Pêches et Océans Canada la reçoive avant la fin de la période indiquée dans l'appel d'offres. **Les courriels avec des liens vers des documents de soumission ne seront pas acceptés.**

Pêches et Océans Canada ne sera pas responsable des échecs attribuables à la transmission ou à la réception du courriel de soumission.

Les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de Pêches et Océans Canada ne seront pas acceptées.

4. L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, **la page couverture de la demande de qualification** et tout document associé requis doivent être soumis par courriel en format PDF portant l'information suivante clairement dans la ligne d'objet :

- Formulaire de qualification de la phase 1;
- le numéro de l'invitation à soumissionner;

Une clarification ou un changement à la Phase 1 – Demande de qualifications entraînera la publication d'un addenda sur le site Web AchatsCanada et sera inclus sous la forme d'une modification à la Demande de qualifications de la demande de soumissions. La page de couverture de toutes les modifications dûment signées ou paraphées doit être transmise avec la soumission ou plus tard en guise de preuve de réception ou d'accusé réception écrit. Si le soumissionnaire n'accuse pas réception d'une des modifications comme demandé, l'autorité contractante l'informerait du délai qu'elle lui accorde pour transmettre les renseignements. À défaut de fournir les documents dans le délai prévu, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.

5. **DIFFICULTÉS TECHNIQUES DE LA TRANSMISSION DES SOUMISSIONS**

Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (08) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'une méthode de soumission par voie électronique (comme le télécopieur, le service Connexion de la SCP, ou un



autre service en ligne) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :

- i. Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU
- ii. Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.

6. INTÉGRALITÉ DE LA SOUMISSION

Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.

Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :

1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
2. Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;
5. Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.

LISTE DE CONTRÔLE DE L'INTÉGRALITÉ DE LA SOUMISSION

Les offres seront examinées et réputées être complètes lorsque les éléments suivants auront été soumis par le soumissionnaire :

Complété? (O / N)	Mesures prises
	Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
	Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
	Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
	Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;



	<p>Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.</p>
--	--



ANNEXE 1 – DESCRIPTION DU PROJET - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Le Centre de contrôle de la lamproie marine, qui fait partie de Pêches et Océans Canada (MPO-CCLM), a besoin de services de construction pour installer un piège à lamproie marine préfabriqué ainsi que des composants périphériques au déversoir de la rivière Neebing, situé à Thunder Bay, en Ontario. L'objectif du projet est d'installer le piège à lamproie marine permanent préfabriqué au déversoir de la rivière Neebing, et ses composants annexes (escalier d'accès, garde-corps, grille de prise d'eau, vanne de prise d'eau, couvercle de piège verrouillable), tel qu'indiqué dans les dessins de construction, afin que le piège soit entièrement opérationnel et prêt à être utilisé par l'opérateur du piège. Le MPO-CCLM exploite des pièges autour des Grands Lacs pendant l'été pour étudier et finalement contrôler une espèce extrêmement envahissante, la lamproie marine, qui infeste les Grands Lacs. Le MPO-CCLM a identifié le besoin d'un piège permanent à l'extrémité nord du déversoir pour résoudre les problèmes liés à la sécurité, à l'installation d'équipement et à l'efficacité des pièges temporaires.

Le déversoir de la rivière Neebing appartient à l'Office de protection de la nature de la région de Lakehead, et ce sont eux qui l'exploite. Le déversoir est situé à l'ouest de la rue Edward Nord, entre les promenades Parkway et Riverview, à environ 48°23'15.4"N 89°16'48.6"O. Ce déversoir (construit vers 1967) est utilisé pour contrôler le niveau d'eau avec une palplanche encastrée dans le cours d'eau (15,5 m de large).

Les dates de construction sont les suivantes :

- **Pré-construction** : du 29 avril 2024 (ou attribution si plus tôt) au 4 juillet 2024
- **Construction**: du 15 juillet 2024 au 3 Septembre 2024
- **Clôture et livraison**: du 3 Septembre 2024 au 20 Septembre 2024
- L'entrepreneur doit effectuer et terminer les travaux d'ici le 25 septembre 2024

Le Centre de contrôle de la lamproie de mer du MPO a déjà construit un nouveau piège permanent qui sera utilisé pour ce projet. Ce piège est en béton armé, pèse environ 10 tonnes et comprend des ouvertures pour une prise d'eau et une entrée pour les lamproies. Le piège est présentement entreposé à Thunder Bay.

Afin d'éviter et d'atténuer le risque d'effets interdits sur les poissons et leur habitat et les espèces en péril, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :



- Planifier les travaux, les opérations et les activités réalisés dans l'eau en fonction de périodes particulières pour protéger les poissons, y compris leurs œufs, les juvéniles et les adultes en frai et les organismes dont ils se nourrissent, ainsi que leur migration.
- Limiter la durée des travaux, les opérations et les activités réalisés dans l'eau de manière à ne pas diminuer la capacité des poissons à mener à bien un ou plusieurs de leurs processus vitaux (p. ex. frai, croissance, alimentation, migration).
- Réaliser les travaux, les opérations et les activités réalisés dans l'eau en périodes de faible débit.
- Capturer, relocaliser et surveiller les poissons retenus dans des aires isolées, confinées ou asséchées.
- Limiter les effets sur la végétation riveraine à ceux approuvés pour les travaux, les opérations et les activités.
 - Limiter l'accès aux berges et aux zones situées à proximité des plans d'eau.
 - Construire des points d'accès et des approches perpendiculaires au cours d'eau ou au plan d'eau.
 - Revégétaliser les zones perturbées avec des plantes indigènes qui conviennent au site.
- Remplacer/restaurer toute autre caractéristique de l'habitat perturbé et remettre en état toute zone touchée par les travaux, les opérations et les activités.
- Élaborer et mettre en place un plan de lutte contre la sédimentation et l'érosion afin d'empêcher les sédiments d'entrer dans tout plan d'eau à toutes les étapes des travaux, opérations et activités.
 - Entreprendre l'ensemble des travaux, opérations et activités de façon isolée des eaux libres ou de l'eau courante afin de réduire l'infiltration de sédiments dans le cours d'eau.
 - Planifier les travaux de manière à éviter les périodes humides, venteuses et pluvieuses (et tenir compte des avis météorologiques) propices aux débits élevés ou à l'érosion et à la sédimentation.
 - Surveiller régulièrement le cours d'eau pour y détecter d'éventuels signes de sédimentation à toutes les étapes des travaux, opérations et activités, et prendre des mesures correctives.
 - Utiliser la machinerie sur la terre ferme, sec et stable.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention pour éviter un déversement de substances nocives.



ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION DE LA PHASE 1

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
 Titre : _____
 Organisation : _____
 Adresse : _____

 Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Courriel : _____

EXIGENCES OBLIGATOIRES

A l'heure de clôture des offres de la phase 1, le soumissionnaire doit :

- a) se conformer aux exigences obligatoires suivantes ; et
- b) fournir les documents nécessaires à l'appui de sa conformité.

Phase 1 - Exigences obligatoires du formulaire de qualification, telles que décrites ci-dessous, toutes les exigences obligatoires DOIVENT être incluses dans la soumission du soumissionnaire au moment de la clôture de l'appel d'offres. Si le soumissionnaire ne fournit pas les preuves requises, il sera disqualifié, aucune autre considération ne lui sera accordée et sa soumission sera considérée comme non conforme.

Les propositions seront évaluées conformément aux critères d'évaluation obligatoires détaillés dans le présent document. Les propositions des soumissionnaires doivent clairement démontrer qu'elles satisfont à toutes les exigences obligatoires pour être prises en considération en vue d'une évaluation plus approfondie. Les propositions ne répondant pas aux critères obligatoires seront exclues de la suite de l'évaluation.

N°	
01	<p>Le soumissionnaire doit avoir mené à terme deux (2) **projets de construction commerciale au cours des sept (7) dernières années, dont un dans le domaine de la ***construction maritime.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, les soumissionnaires doivent fournir une brève description du projet à l'aide du tableau ci-dessous (voir Obligatoire 1 - projet 1 et obligatoire 1 - projet 2 ci-dessous).</p> <p><i>La description du projet doit inclure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le titre du projet;</i> • <i>L'emplacement du projet;</i> • <i>Les dates de début et de fin du projet (mois et année); et</i> • <i>Une description du projet (par exemple, le coût, la portée, la taille, les caractéristiques distinctives, etc.)</i> <p>*** <i>La construction commerciale est définie comme toute construction de nature exclusivement non résidentielle, où la destination finale de la structure est soit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>un commerce, qu'il soit public ou privé; ou</i> b) <i>un service***, qu'il soit public ou privé.</i> <p>*** <i>La construction commerciale maritime est définie comme la construction commerciale dans et autour de l'eau salée ou de l'eau douce et comme toute</i></p>



N°	
	<p><i>construction de nature exclusivement non résidentielle, où la destination finale de la structure est soit :</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>a) un commerce, qu'il soit public ou privé; ou</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>b) un service***, qu'il soit public ou privé.</i></p> <p><i>*** Le service est défini comme un système, un programme ou une méthode qui répond à un besoin public ou privé, et qui est conforme à la définition de construction commerciale ci-dessus.</i></p> <p><i>La construction commerciale comprend toutes les structures sous-définies dans la définition d'une structure institutionnelle.</i></p>

Obligatoire 1: Projet 1	
Date de début du projet (AAAA/MM/JJ) :	Date d'achèvement du projet à 100 % (AAAA/MM/JJ) :
Lieu du projet :	
Titre du projet:	
Ce projet a-t-il été réalisé à 100 % au cours des sept dernières années ? <input type="checkbox"/> Oui ou <input type="checkbox"/> Non	
S'agissait-il d'un projet de construction maritime commerciale? <input type="checkbox"/> Oui ou <input type="checkbox"/> Non	
Veillez décrire brièvement le projet (coût, portée, taille, caractéristiques particulières, etc.)	



Obligatoire 1: Projet 2	
Date de début du projet (AAAA/MM/JJ) :	Date d'achèvement du projet à 100 % (AAAA/MM/JJ) :
Lieu du projet :	
Titre du projet:	
Ce projet a-t-il été réalisé à 100 % au cours des sept dernières années ? ____ Oui ou ____ Non	
S'agissait-il d'un projet de construction maritime commerciale? ____ Oui ou ____ Non	
Veillez décrire brièvement le projet (coût, portée, taille, caractéristiques particulières, etc.)	



ANNEXE 3 - LISTE DE VÉRIFICATION – LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Livraison d'une soumission:

- Page de couverture de la demande de qualification:** remplie et signée
- Annexe 2 – Formulaire de Qualification de la Phase 1 :** remplie
- Page couverture des amendements (si applicable):** signée ou paraphée, le cas échéant

Les soumissions doivent être présentées au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumission.